



SAINT  
ETIENNE  
HORS  
CADRE

Fâneries design et créatives

# SÉJOUR « CULTURE & DÉCOUVERTE »

## 4 JOURS / 3 NUITS

Tarifs GROUPE 2025

Devis

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.  
Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.

Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

## Jour 1

12h30 : déjeuner au Domaine du Moulin à Çaloire en bord de Loire

### « DOMAINE DU MOULIN »

Apéritif : Punch maison ou Kir **ou** cocktail de jus de fruits maison

-

Assortiment de charcuterie

**ou** Dôme de lentille verte du Puy en Velay, mélange de salade

**ou** Salade du Moulin (Quiche Lorraine maison, salade verte )

-

Cuisse de volaille confite (cuisson 6h), jus à l'ancienne

**ou** Noix de joue de porc, jus corsé

**ou** Poisson du marché et sa sauce vierge  
(huile d'olive, citron, échalote, persil et tomate)

-

Garniture : Écrasé de pommes de terre et légumes du moment

-

Tarte fine aux pommes maison et glace vanille

**ou** Salade de fruits frais

**ou** Entremet tout chocolat Weiss

-

1 bouteille de vin pour 4 pers Blanc/Rouge/Rosé, café infusion

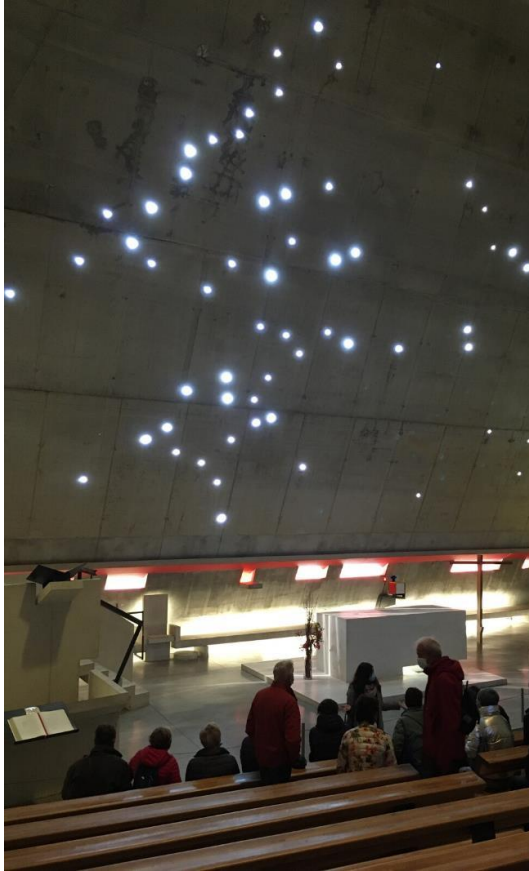
-----

**Option supplément fromage : + 2,50 €**

Fromage sec **ou** fromage blanc

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites-le-nous lors de votre réservation.  
Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h30 : départ du restaurant, reprise du bus.



## SITE LE CORBUSIER – VISITE DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

**14h50** : arrivée sur le parking de la Maison de la Culture du site Le Corbusier à Firminy. Retrouvez votre guide à l'accueil.

**15h00** : visite guidée de l'œuvre de l'architecte Le Corbusier (Maison de la Culture et Église)

Une ville dans la ville, en voilà une bonne idée. C'était celle de Le Corbusier, l'architecte visionnaire qu'on ne présente plus.

Cette pépite classée deuxième plus grande réalisation dans le monde, c'est à Firminy qu'on la trouve. Le Site de Firminy-Vert régale les connaisseurs et les curieux.

Ce géant sensible abrite une **Unité d'Habitation** aux rues multicolores, une **église** un peu bizarre en forme de cône, une **Maison de la Culture** concave **classée UNESCO**, un **Stade** façon amphithéâtre et une **Piscine**. On va de surprises architecturales en anecdotes décalées. **Boutique**.

**16h30** : fin de la visite, passage en boutique , fin de nos services

**Poussez l'expérience Le Corbusier !**

- **L'Unité d'Habitation**, c'est quoi ? Un film de 30 minutes vous explique tout ça. Sur réservation (sans supplément) ;
- **Un petit tour d'expo** ? Découvrez librement les espaces de l'église.

**17h00** : reprise du bus pour rejoindre votre hébergement

**18h00** : arrivée à l'hôtel de votre choix en catégorie **3\*\*\*** ou **4\*\*\*\***.  
Dîner et nuitée et petit déjeuner.



## Jour 2

### VISITE GUIDÉE “AU FIL DES SIÈCLES”

La visite débute juste à côté de la demeure Chamoncel, Maison du Patrimoine & des Lettres, dont la façade à colombages ne passe pas inaperçue.

Ensuite on se balade au cœur de la vieille ville, dans le quartier piéton Saint-Jacques. À l'image d'un petit village, on déambule dans les rues où belles façades historiques du XVII<sup>e</sup>, boutiques, bars et petits restos se succèdent le long des pavés.

On avance dans la visite et dans le temps. On est à la fin du XIX<sup>e</sup> et au tout début du XX<sup>e</sup>. De prestigieux immeubles aux superbes façades font leur apparition avenue de la Libération.

Saviez-vous que Saint-Étienne est la seule ville française désignée Ville créative avec le label UNESCO de design ? On vous en touchera un mot!

Après la visite, prenez le temps de tester l'un des bancs d'essai imaginés par des artistes et designers du monde entier. On peut s'y asseoir pour bavarder ou contempler la ville, en voilà une bonne idée.



OU

## VISITE GUIDÉE “DE LA MANUFACTURE À LA CITÉ DU DESIGN”

Et dire que sous Napoléon III on y fabriquait des armes... Deux siècles et quelques bonnes idées plus tard, la Manufacture Impériale d'armes s'est transformée en Cité du design.

Derrière le grand portail majestueux on aperçoit La Platine, une drôle de boîte aux allures futuristes. Horizontale, transparente et pleine de lumière, elle accueille tous les deux ans une partie de la Biennale Internationale du Design.

Du haut de ses 32 mètres, la Tour observatoire veille sur le quartier créatif Manufacture Plaine-Achille. Les bâtiments où l'on fabriquait des fusils abritent l'École Supérieure d'Art & Design mais aussi des start-ups, médias ... Ce mythique site industriel est aujourd'hui un lieu de créativité et d'innovation. En fait ici on est toujours dans une fabrique, ce ne sont plus des armes qui en sortent mais plein d'idées !

Cette visite retrace l'histoire du site et se déroule uniquement en extérieur.

- Les expos de la Cité du Design: si une expo est programmée au moment de votre visite, vous pouvez accéder aux salles (visite libre de 30 minutes pendant les horaires d'ouverture du site). Il suffit de nous en faire la demande au moment de votre réservation.
- La Tour Observatoire ne se visite pas.

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert. (hors fromage sur place)

Menus non contractuels.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

12h30 : déjeuner en cœur de ville

### L'ESCARGOT D'OR

Apéritif Kir ou jus de fruits

-

Chèvre frais saumon fumé  
**ou** salade César

-

Suprême de volaille, sauce pleurotes  
**ou** dos de lieu noir, sauce crustacés

-

Dessert du jour

¼ de vin blanc ou rouge, café ou infusion par pers

14h30 : départ du restaurant, reprise du bus.



## CHÂTEAU DE BOUTHÉON

**15h15 : dépose des clients à 180m du Château. Rejoindre le château à pied.**

**15h30 : on commence par la visite guidée du Château de Bouthéon et on continue la découverte du domaine en visite libre.**

Évidemment, Bouthéon n'a pas grand-chose à voir avec Chenonceau. Dans cette ancienne forteresse médiévale, les fantômes font concurrence aux guides, les tableaux parlent.

**Après la visite guidée, vous êtes libres de flâner dans l'immense domaine arboré et fleuri ou de partir à la recherche de découvertes insolites.**

C'est dans les sous-sols qu'on les trouve. Les poissons de la Loire nagent dans un décor de théâtre, entre aquariums et plan d'eau reconstitué au milieu d'une ancienne cave. Juste à côté, on grimpe à bord d'une ramberte (bateau typiquement local) aux côtés d'un marinier qui partage l'histoire de la marine de Loire. Et sans se tremper, l'expérience est immersive et... numérique. **Sympa la vie de château, non ?**

**17h30 : départ du château, retourner à l'endroit de la dépose à votre arrivée. Fin de nos services.**

### EN OPTION À RAJOUTER A VOTRE PROGRAMME

**La découverte gustative de produits phares du Forez.**

Fourme de Montbrison, miel, vin des Côtes du Forez, huile de Colza grillé du Moulin des Massons, rillettes de carpe du Forez . Les produits peuvent varier suivant la saison et les arrivages du moment. Retrouvez les produits dans la boutique du château.



## **DÎNER CROISIÈRE DANS LES GORGES DE LA LOIRE**

**19h00 : arrivée sur le parking au port de plaisance de Saint-Victor-sur-Loire.**

**19h15 : rendez-vous à l'embarcadère.**

**19h30 : départ du bateau pour un dîner croisière.**

Imaginez le soleil couchant sur le dernier fleuve sauvage de France, des mets savoureux, une ambiance calme et détendue. A cette heure-ci, la magie de la lumière opère et en quelques minutes c'est un dépaysement total. Et quand on passe vers l'île de Grangent, on fait un selfie avec le château en fond. Écosse ou Gorges de la Loire ?

Bref on sait que l'escapade va vous plaire. A bord du bateau « Le Grangent », le plaisir des sens coule à flot. Larguez les amarres mon Capitaine !

**21h30 : retour au port et débarquement**

**Retour à l'hôtel. Nuitée et petit déjeuner.**



Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.

Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

## Dîner sur « Le Grangent »

Menu du samedi et du dimanche

### Apéritif kir ou jus de fruit

-

Verrine tapenade d'olive chèvre frais

Mousse de thon à la provençale

-

Millefeuille méditerranéen : fromage de chèvre,  
courgettes, tomates et pesto maison

Tartare de tomates, pignons de pin et pétales de  
parmesan

-

Pressé de confit de noix de joue de bœuf, jus réduit sur  
palet de pommes de terre et poivron rôti

-

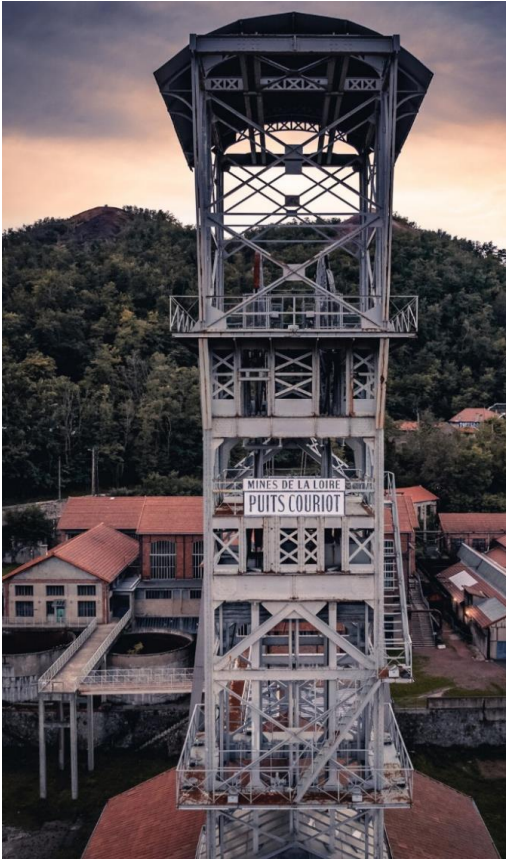
Fromages secs affinés de nos régions

**Ou** Fromage Blanc au coulis de fruits rouges maison

-

Délice du Pilat : Crémeux vanille et caramel, brunoise de  
pommes Granit Smith, mousse pommes et biscuit financier

**Eau minérale, le vin rosé et vin rouge 1 bouteille pour 3, le café ou thé,  
le pain individuel**



## JOUR 3

### **COURIOT – MUSÉE DE LA MINE**

**9h40 : arrivée sur le parking du musée de la Mine à Saint-Étienne.**

**9h50 : rendez-vous à l'accueil du musée situé de l'autre côté de la rue.**

**10h00 : visite guidée découverte du Musée de la Mine.**

Si la seule chose que vous évoque la mine c'est votre crayon à papier, faites vite un tour à Couriot.

Avant, c'est là que les mineurs descendaient sous terre pour extraire le charbon. Maintenant le site, emblème de l'aventure minière de la ville avec son chevalement et ses deux crassiers, est classé monument historique. On enfile un casque et on plonge dans l'histoire au fil des bâtiments qui ont conservé des traces du travail des hommes (grand lavabo, lampisterie, salle des compresseurs, salle des pendus...). Avec la petite descente souterraine, on s'y croirait tellement ça secoue, dans tous les sens du terme.

En remontant du fond, la bonne idée c'est de prendre le temps de découvrir librement les salles d'expositions.

**Boutique.**

**12h00 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.**

**Infos + :** les visites s'effectuent par groupes de 19 personnes maximum pour accéder à la galerie reconstituée. Si vous êtes plus nombreux, deux ou trois groupes seront constitués pour effectuer la visite.

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert. Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

12h30 : déjeuner au restaurant le 1976 à Saint-Étienne

« LE 1976 »

**Apéritif**

(Kir cassis **ou** demi de bière **ou** jus de fruits)

-

Assortiment de charcuterie

**ou** Salade forézienne (Salade, toast à la fourme de Montbrison, jambon cru)

**ou** Salade norvégienne (Salade, saumon, crevette, toast et beurre)

-

Sauté de porc à la fourme de Montbrison

**ou** Volaille sauce morille

**ou** Poisson selon arrivage sauce beurre blanc

-

Garniture gratin dauphinois et légumes du jour

-

Mousse au chocolat maison

**ou** Panna cotta maison

**ou** Salade de fruits

-

¼ de vin et café **ou** infusion par pers

-

**Option supplément fromage : + 2,50 €**

Assiette de fromages régionaux **ou** fromage blanc à la crème

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites-le-nous lors de votre réservation.

Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h30 : départ du restaurant.



## MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

**15h00 : visite guidée du Musée d'Art moderne et contemporain à Saint-Priest-en-Jarez**

Avec ses **35 ans** d'âge et plus de **deux millions de visiteurs**, le musée avait besoin de se refaire une petite jeunesse. Du coup, après une année de rénovation, il réouvre ses portes.

Derrière cette drôle de façade toute noire, il y a la plus **grande collection d'art contemporain** en France avec le Centre Georges Pompidou. Si vous ne le saviez pas, c'est le moment de programmer une visite et de découvrir la nouvelle configuration des salles. On se balade au cœur de ce musée aux grands volumes blancs et on y croise une majorité d'œuvres célèbres du XXe siècle mais également une collection d'art ancien, de design et de photographie.

On vous donne le choix entre un parcours commenté qui présente une sélection d'œuvres au fil des salles ou la découverte d'une exposition temporaire. Bref, les œuvres à explorer sans modération ne manquent pas, alors offrez-vous une nouvelle expérience.

**Boutique.**

**16h30 : fin de la visite, passage en boutique, départ du musée.**

**Temps libre en ville.**



**OU**

## **MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE**

**14h50 : arrivée sur le parking et rejoindre à pied (80m) votre guide à l'accueil du musée d'Art et d'Industrie à Saint-Étienne.**

### **15h00 : visite guidée « La mécanique de l'art »**

La mécanique de l'art, c'est le nom de la nouvelle exposition permanente du musée. On y croise des œuvres d'art décoratives et des mécanismes industriels qui ont marqué la période de la révolution industrielle. La salle des rubans met l'accent sur cet accessoire du quotidien. Les créations de Haute Couture côtoient les rubans techniques et les immenses meubles à tiroirs, débordants d'échantillons colorés... On file ensuite à la salle des métiers pour découvrir une scénographie revisitée. Les différents métiers à tisser sont toujours là et on accueille même un petit nouveau, le métier à images qui a fait la gloire de Saint-Étienne au XIX<sup>e</sup> siècle avec les précieuses images tissées en soie.

**Et les autres collections ?** Les fleurons du passé industriel de Saint-Étienne ne sont pas en reste. C'est à l'étage qu'on trouve la collection d'armes qui rend hommage à la créativité artisanale et industrielle des Stéphanois. On retrouve la collection des cycles dans la belle salle voûtée du sous-sol. Alors partant pour tester cette nouvelle expérience ? **Boutique**

**16h45 environ : fin de la visite, passage en boutique pour ceux qui le souhaitent, départ du musée.**

**Temps libre en ville**

**Diner, nuitée et petit déjeuner.**



## Jour 4

### CHOCOLATERIE DES PRINCES

9h35 : arrivée sur le parking de la chocolaterie et déposé des clients.

9h45 : visite guidée de la Chocolaterie Des Princes à La-Tour-en-Jarez.

En poussant les portes de cette illustre chocolaterie – 126 ans tout de même, vous découvrirez un savoir-faire artisanal, un patrimoine vivant ancré dans notre territoire. **Enfilez une charlotte, une blouse** et c'est parti pour un tour au cœur des ateliers.

Ici, la magie du bon chocolat opère grâce à des mains expertes, véritables gardiennes du processus de fabrication. Vous vous demandez pourquoi le Malakoff est irrégulier presque biscornu ? C'est simplement parce qu'il est fabriqué à la main ! **On rencontre les stars de la maison de très près puisqu'il n'y a pas de vitres entre vous et les chaînes de production.** Saviez-vous que les "Grêlons du Pilat" ou "l'Anthracite" rendent hommage à notre passé minier et à nos montagnes ?

**Le clou de la visite ?** C'est la mise en lumière des machines - leurs fonctions et surtout l'indispensable travail de l'artisan chocolatier. Vous explorerez chaque recoin des ateliers, de la présentation de la matière première jusqu'à l'emballage final en passant par toutes les étapes de fabrication. Bref, cette visite va vous régaler.

**Boutique.**

12h00 : fin de la visite et départ de la chocolaterie pour rejoindre le restaurant.

12h30 : déjeuner au Valjoly à Sorbiers

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert. Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

« LE VALJOLY »

Apéritif Kir **ou** jus de fruits

-

Terrine de poisson aux légumes

**ou** Verdurette de saison, bavaois de tomate, crème de basilic

**ou** Terrine de volaille à la fourme de Montbrison et sa petite salade

**ou** Brioche farcie au saumon, sauce aux herbes

-

Noix de joue de bœuf mitonné longtemps, garnitures

**ou** Ballottine de volaille aux herbes, jus corsé, garnitures

**ou** Jambon cuit à l'os, sauce mère

**ou** Dos de lieu noir, crème de crustacés et ses garnitures

-

Soufflé glacé à l'orange

**ou** Tarte aux pommes tièdes, glace vanille

**ou** Verrine exotique : mousse mangue et salade de fruits

**ou** Crème caramel à l'ancienne

¼ de vin et café ou infusion par pers

- - - - -

**Option supplément fromage : + 2,50 €**

Assiette de fromages régionaux **ou** fromage blanc à la crème

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites-le-nous lors de votre réservation.

Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h30 : départ du restaurant et fin de nos services.

Bon voyage retour.

## Séjour « Culture et découverte » 4 jours / 3 Nuits

Tarifs indicatifs par personne hébergée en chambre double ou twin en hôtel \*\*\* ou \*\*\*\* pour une arrivée un vendredi.

**501,00 € TTC / personne** (25 pers minimum à 30 pers.)

**496,00 € TTC / personne** (de 31 pers à 39 pers.)

**489,00 € TTC / personne** (de 40 à 60 pers.)

**Circuit de 170 km environ sur place en fonction de votre lieu d'hébergement.**

**Ce prix comprend** : les visites contenues dans ce programme (hors options ), les nuitées, dîners, petits déjeuners et taxes de séjours.  
Une gratuité chauffeur.

**Ce prix ne comprend pas** : le transport, les services d'un accompagnateur sur place, les extras consommés en dehors des menus proposés, le supplément single.

### **Conditions :**

Valable pour une arrivée un vendredi;

Tarifs variables selon l'hôtel choisi et les dates du séjour;

Minimum 25 personnes.

### **Option :**

Les fromages sont en option et doivent être réservés lors de votre confirmation.

Château de Bouthéon, découverte gustative de produits phares du Forez : + 2,50 €





# Contactez-nous, on s'occupe de tout.

## SÉJOURS & CIRCUITS

**Christophe ROY**

04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

**Patricia MENU**

04 77 49 39 15

**groupes@saint-etiennetourisme.com**

**[www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours)**

## VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

**Estelle CHARVOLIN**

06 62 93 49 43

**e.charvolin@saint-etiennetourisme.com**



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



**saint-étienne**  
Ville de design  
• Membre du Réseau UNESCO  
des villes créatives  
depuis 2018



QUALITÉ  
TOURISME

ISO 20121

**BUREAU VERITAS**  
Certification



SÉM

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole  
tourisme & congrès

## Formulaire d'information standard – Vente de séjour packagé de plus de 24 h et/ou incluant l'hébergement.

Le combiné de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme et Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, le prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient

insolvable dès le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Saint-Étienne Tourisme et Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot 75017 Paris 01 44 09 25 35 [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)

- Si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme et Congrès.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

### CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (CPV) DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME ET CONGRÈS.

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme et Congrès préalablement à la signature du contrat.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme et Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme et Congrès et consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/>

#### 1. Formation du contrat

##### 1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergement, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par Saint-Étienne Tourisme et Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

##### 1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, soit sur place, soit par courriel à [groupes@saint-etienneetourisme.com](mailto:groupes@saint-etienneetourisme.com), soit par courrier à Saint-Étienne et Congrès Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :  
- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.  
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50% pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme et Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

#### 2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps,

elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

#### 2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou « supplément single ».

#### 2-2 Pour la réservation de visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme et Congrès en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2<sup>ème</sup> guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

#### 3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

#### 4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC. Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme et Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Le prix ont été établis au 30 Septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la

prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne peut être tenue responsable.

#### 5. Paiement

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants annoncé à J-3 pour les déjeuneur croisière ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat. Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme et Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme et Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier, Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme et Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

#### 6. Conditions d'annulation

##### 6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à [groupes@saint-etienneetourisme.com](mailto:groupes@saint-etienneetourisme.com), ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne.

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraîne la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

a) **D'individuels dans un groupe** :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,

- annulation entre le 30<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour inclus : 25 % du prix du séjour,

- annulation entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour inclus : 50 % du prix du séjour,

- annulation entre le 7<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour inclus : 75 % du prix du séjour,

- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) **D'un groupe** :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,

- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,

- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,

- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Selon les prestations touristiques sélectionnées, des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

#### **6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès**

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme et Congrès notifie l'annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Autres cas d'annulation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Lorsqu'avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme et Congrès annule la prestation, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OT.

#### **6.3 Cas de force majeure**

Le client et Saint-Étienne Tourisme et Congrès ont le droit d'annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d'annulation lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation, d'une pandémie, d'un arrêté préfectoral – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

#### **6.4 Remboursement pour annulation**

En dehors d'un accord entre Saint-Étienne Tourisme et Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R211-10 du code du tourisme Saint-Étienne Tourisme et Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais d'annulation appropriés.

Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l'annulation du contrat.

#### **7. Modification**

##### **7.1 Modification du fait du client**

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme et Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

##### **7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès**

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire...) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.

Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du code du tourisme.

##### **8. Retard / dépassement d'horaire**

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le(s) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

##### **9 – Pénalité de retard**

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

##### **10. Cession du contrat**

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés

par cette cession. Saint-Étienne Tourisme et Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme et Congrès du fait de la cession du contrat.

##### **11. Responsabilités**

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté conformément aux termes de l'article R211-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage).

Saint-Étienne Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe Saint-Étienne Tourisme et Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

##### **12. Assurance**

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

Dans les autres cas nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

##### **13. Protection des données personnelles**

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Avec votre accord express nous procéderons à l'envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication digitale ou en adressant un courriel à

[donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com), soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité. Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à [donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com) soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité. Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

##### **14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations**

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site [www.saint-etienne-hors-cadre.fr](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr) causant un préjudice quelconque à Saint-Étienne Tourisme et Congrès ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

##### **15. Archivage du contrat**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme et Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme et Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

##### **16. Réclamation / Litige**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme et Congrès par courriel : [groupe@saint-etienne-tourisme.fr](mailto:groupe@saint-etienne-tourisme.fr) ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Étienne pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

##### **Saint-Étienne Tourisme et Congrès**

##### **Forme juridique : EPIC**

**N° Siret : 495 315 426 000 17**

**Code APE : 7990Z**

**Immatriculation Atout France : IM042100016**

**Garanties Financières : APST**

**15 avenue Carnot - 75017 Paris**

**Assurance MAIF, contrat**

**200 avenue Salvador Allende - 79018 Niort Cedex 9**

**N°3664912A**

**N°TVA intracommunautaire : FR89495315426**

**Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne**

**Métropole, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne**

**Tél. 04 77 49 39 00**

**Tarifs non contractuels.**